



## AVIS PUBLIC

---

### RÈGLEMENT N° 2018-153-1.22

#### **Modifiant le règlement n° 2018-153 spécifiant les modalités relatives au bon fonctionnement du Comité culture et patrimoine**

---

**AVIS** vous est par les présentes donné par le greffier-trésorier de la Municipalité de Compton;

**QUE** lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 avril 2022, ses membres ont adopté le règlement n° 2018-153-1.22 modifiant le règlement n° 2018-153 spécifiant les modalités relatives au bon fonctionnement du Comité culture et patrimoine.

**QUE** ce règlement a pour objet :

- a) de modifier le nombre de membres sur le comité à 10 membres;
- b) de définir la provenance des cinq représentants des pôles de la Politique culturelle de la Municipalité;
- c) de fixer le quorum à six membres;
- d) de fixer le nombre de réunions par année entre 8 et 10 réunions.

**QUE** l'original dudit règlement est conservé aux archives municipales au bureau du soussigné, au 3 chemin de Hatley, Compton (Québec) et peut être consulté sur le site internet de la Municipalité

**QUE** copie peut être délivrée moyennant paiement des frais exigibles.

Donné à Compton, ce 20<sup>ième</sup> jour du mois d'avril 2022.

Philippe De Courval, *M.A., OMA*  
Greffier-trésorier